

## **20231217 Le Monde**

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/12/17/projet-de-loi-immigration-tout-savoir-sur-les-enjeux-et-le-rapport-des-forces-au-sein-de-la-cmp\\_6206294\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/12/17/projet-de-loi-immigration-tout-savoir-sur-les-enjeux-et-le-rapport-des-forces-au-sein-de-la-cmp_6206294_823448.html)

### **Projet de loi « immigration » : tout savoir sur les enjeux et le rapport des forces au sein de la CMP**

*La commission mixte paritaire, qui se réunira lundi après-midi, doit tenter d'aboutir à un consensus entre la majorité présidentielle et la droite sur un texte particulièrement sensible.*

Par [Jérémy Lamothe](#)



La première ministre, Elisabeth Borne, après un conseil des ministres, au palais de l'Élysée, le 12 décembre 2023. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

A 17 heures, lundi 18 décembre, sept députés et sept sénateurs se retrouveront dans une salle du Palais-Bourbon, à huis clos, pour tenter de trouver une version commune aux deux chambres sur le projet de loi visant à « contrôler l'immigration » et à « améliorer l'intégration ». Malgré [le rejet surprise à l'Assemblée nationale](#) de son texte le 11 décembre par un vote commun de circonstances de la gauche, le Rassemblement national (RN) et Les Républicains (LR), l'exécutif a souhaité poursuivre la navette parlementaire en convoquant cette commission mixte paritaire (CMP) « au plus vite », selon les mots du porte-parole du gouvernement, Olivier Véran. [L'article 45 de la Constitution](#) prévoit en effet qu'en cas de désaccord entre les deux chambres sur un texte, la première ministre a la possibilité de convoquer une CMP afin de parvenir à un texte commun.

*Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Projet de loi relatif à l'immigration : Gérald Darmanin entraîne la majorité dans la crise](#)*

« Nous avons décidé de convoquer rapidement une commission mixte paritaire pour tenter de trouver un accord sur ce texte, qui doit pouvoir trouver une majorité au Sénat comme à l'Assemblée nationale », a justifié la première ministre, Elisabeth Borne, mardi au cours d'une session de questions au gouvernement houleuse. Avant d'assurer : « La recherche d'accords reste notre méthode. »

L'exécutif sera néanmoins absent de cette instance où ne sont présents que les quatorze élus titulaires et leurs suppléants qui participent au débat mais ne peuvent pas voter. « Pendant toute la procédure législative, de la présentation du texte jusqu'à sa promulgation, le

*gouvernement a les moyens d'intervenir, de bloquer, d'accélérer le travail parlementaire. Le seul trou noir pour le gouvernement c'est la CMP », résume Jean-Jacques Urvoas, ancien ministre de la justice (2016-2017) et professeur de droit public à l'université de Brest.*

C'est pourquoi M<sup>me</sup> Borne multiplie les consultations jusqu'au dernier moment avant la tenue de cette CMP avec les responsables macronistes et les dirigeants de LR, dont le soutien est indispensable pour disposer d'une majorité au Parlement. Une dernière entrevue pour trouver un compromis est prévue dimanche soir à Matignon avec le président des Républicains, Eric Ciotti, et les présidents des groupes de droite à l'Assemblée et au Sénat, Olivier Marleix et Bruno Retailleau.

*Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Projet de loi sur l'immigration : les délicates tractations d'Elisabeth Borne pour sauver le texte](#)*

## **Quel est le rapport de force au sein de la commission mixte paritaire ?**

Réparti en fonction des équilibres politiques à l'Assemblée nationale et au Sénat et se prononçant à la majorité simple, le sort de cette CMP est entre les mains des parlementaires de la coalition présidentielle et de la droite. Le premier camp pourra compter sur cinq élus : le président de la commission des lois, Sacha Houlié (Renaissance, Vienne), le rapporteur général du texte à l'Assemblée, Florent Boudié (Renaissance, Gironde), la députée Renaissance de l'Essonne, Marie Guevenoux, la députée Modem de l'Isère, Elodie Jacquier-Laforge, et le sénateur RDPI (Rassemblement des démocrates progressistes et indépendants) de l'Orne, Olivier Bitz.

De son côté, la droite détient quatre sièges avec la députée du Doubs, Annie Genevard, le patron des sénateurs de LR, Bruno Retailleau, le président de la commission des lois au Sénat, François-Noël Buffet, et la sénatrice du Morbihan, Muriel Jourda. La majorité sénatoriale sera aussi représentée par le sénateur du Tarn Philippe Bonnecarrère dont le groupe centriste est un allié de LR au Sénat.

La gauche possède trois sièges qui seront occupés par la députée « insoumise » Andrée Taurinya et les sénatrices socialistes Marie-Pierre de La Gontrie (Paris) et Corinne Narassiguin (Seine-Saint-Denis). Le groupe RN qui détient un siège a, lui, désigné son député du Gard, Yoann Gillet.

Alors que les CMP se tiennent en alternance à l'Assemblée nationale ou au Sénat, celle sur le projet de loi « immigration » se réunira dans les murs du Palais-Bourbon. Elle sera donc dirigée par M. Houlié, en tant que président de la commission à laquelle est rattaché le texte. Un avantage selon Jean-Jacques Urvoas. « *Celui qui préside a le pouvoir de police au sein de la commission, c'est notamment lui qui décide de la fin de la CMP* », explique-t-il, avant de minimiser l'importance du rendez-vous de lundi. « *La CMP ne sert à rien, ce qui compte c'est la pré-CMP, c'est-à-dire les négociations qui se déroulent avant. Vous ne rentrez pas dans une CMP quand vous n'en connaissez pas l'issue* », poursuit l'ancien président de la commission des lois à l'Assemblée (2012-2016). C'est tout l'enjeu des discussions de ces derniers jours entre l'exécutif, les responsables macronistes et la droite.

## **Quels sont les points de discorde entre le camp présidentiel et la droite ?**

Face à un gouvernement fragilisé par le rejet de son texte à l'Assemblée, la droite est en position de force. Si d'ordinaire les CMP sont convoquées pour trouver un compromis entre les textes votés à l'Assemblée nationale et au Sénat, les négociations autour du projet de loi « immigration » se font sur la base du seul texte adopté au Parlement, [celui voté le 14 novembre au Palais du Luxembourg par la droite et le centre](#). Et les dirigeants de LR se montrent inflexibles, jusqu'à aujourd'hui. « *Nous avons ce matin confirmé à la première ministre, notre volonté de voir le texte du Sénat adopté en commission mixte paritaire* », a répété, jeudi, Eric Ciotti à la sortie d'une entrevue avec M<sup>me</sup> Borne.

D'autant qu'au cours de l'examen du texte au Sénat, les sénateurs ont sensiblement durci le projet de loi présenté par le gouvernement. Passant le texte de 27 à 94 articles, les élus du Palais du Luxembourg ont notamment restreint la mesure visant à faciliter les régularisations pour les travailleurs dans les métiers en tension, supprimer l'aide médicale de l'Etat (AME) pour la transformer en aide médicale d'urgence, restaurer le délit de séjour irrégulier ou encore instaurer des quotas migratoires. Plusieurs voix au sein du camp présidentiel appellent à satisfaire les demandes des LR afin de favoriser une CMP conclusive et l'adoption du texte. « *Quel est le seul moyen aujourd'hui pour qu'une telle loi passe ? C'est de reprendre la version du Sénat* », a défendu le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, dans une interview au *Figaro* jeudi, qui appelle néanmoins LR « à bouger » sur « *l'AME et les conditions d'accès aux aides sociales* ».

*Décryptage : [Projet de loi « immigration » : tout ce qui a changé entre le projet initial et la version du Sénat qui sera soumise à la CMP](#)*

Un scénario rejeté par une partie de la majorité relative chez Renaissance ou au Modem, qui appelle plutôt à s'appuyer sur la version du texte adoptée en commission des lois à l'Assemblée nationale le 2 décembre, où les mesures les plus dures votées par le Sénat ont été supprimées. Le président du groupe Renaissance, Sylvain Maillard, a tracé « *les lignes rouges* » des députés macronistes, tels que le maintien de l'AME, l'absence de restriction du droit du sol ou encore le retrait de l'article qui conditionne le bénéfice de certaines aides sociales à cinq années de résidence en France. « *Je ne voterai pas le texte immigration en fonction des sondages, ni celle de la température ressentie. Mais en fonction de son contenu. La version Sénat, j'aurais voté contre. Celle de la commission des lois, pour. Je me réserve donc le droit de voter contre* » en fonction du texte issu de la CMP, a fait savoir le député de Renaissance des Côtes-d'Armor, Eric Bothorel, jeudi, dans un message posté sur X, illustrant le risque de division au sein même du camp présidentiel. En déplacement à Calais, vendredi, le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, a tenu à dramatiser les enjeux en estimant qu'en cas de désaccord en CMP, « *le grand gagnant* » ne serait « *ni les Républicains ni la majorité présidentielle, mais le Rassemblement national, qui ne veut pas de solution, qui ne veut que des problèmes* ».

*Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Calais, « impensé » du projet de loi « immigration »](#)*

## **Les débats en CMP seront-ils publics ?**

A l'approche de la CMP qui doit se tenir à huis clos lundi, plusieurs députés de gauche ont appelé la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, à rendre public les débats. « *Trop de soupçons de manœuvres obscures entourent ce débat depuis des mois. Je demande solennellement à la présidente de l'Assemblée de permettre cette transparence que rien dans notre règlement n'interdit* », a exhorté le député écologiste des Yvelines, Benjamin Lucas.

Pour le député « insoumis » de Seine-Saint-Denis, Thomas Portes, « *on ne peut pas accepter que sept sénateurs et sept députés se réunissent à huis clos pour décider d'une loi "immigration" qui a été balayée d'un revers de main en Hémicycle* ». Mais la demande a peu de chance d'aboutir.

Le débat était déjà intervenu au moment de la CMP [sur la réforme des retraites en mars](#). Face à la demande pressante de la gauche de permettre la retransmission des débats en direct, la présidente de l'Assemblée nationale, M<sup>me</sup> Braun-Pivet, avait opposé une fin de non-recevoir, en s'appuyant sur le règlement de l'institution. « *La publicité des travaux de la commission est assurée seulement par un compte rendu écrit qui fait état des travaux et des votes de la commission, ainsi que des interventions prononcées devant elle, à l'exclusion de tout autre procédé* », avait-elle jugé.

### **Que va-t-il se passer après la CMP ?**

Si les parlementaires parviennent à un accord lundi, un vote solennel aura lieu dans les deux chambres dès le lendemain : au Sénat à 14 h 30, puis à l'Assemblée nationale après les questions au gouvernement, aux alentours de 16 h 30, pour une éventuelle adoption définitive. Les élus n'auront pas la possibilité entre-temps d'amender le projet de loi, c'est la version issue de la CMP qui sera soumise au vote.

Alors que la première ministre a la possibilité de recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire adopter le texte sans vote en engageant la responsabilité de son gouvernement, le président de la République, Emmanuel Macron, a fait savoir que c'était « *hors de question* », quitte à perdre une nouvelle fois à l'Assemblée sur son projet de loi. En cas de nouvel échec dans l'Hémicycle ou en cas de CMP non conclusive, le chef de l'Etat a également prévenu que le texte « immigration » serait abandonné.

[Jérémy Lamothe](#)